

Rapport d'activité 2011



Rédaction : Laetitia DAVID

16 avril 2012

LA PENSION DE FAMILLE « MAISON RELAIS COLBERT » EST UN ÉTABLISSEMENT GÉRÉ PAR L'ASSOCIATION SOS FEMMES ACCUEIL

Bât. Vosges – 2, rue Saint-John Perse – BP 95 – 52103 SAINT-DIZIER CEDEX

Tél. : 03.25.06.50.70 – Fax : 03.25.06.50.12 – Email : maison.relais@sosfemmes.com

SIRET 32280319800025 – APE 8790B – CRÉDIT MUTUEL MEUSE SUD SAINT-DIZIER 10278-02001-00017334440-52

A noter :

Les maisons relais reprennent leur ancienne dénomination qu'était « pension de famille ». Afin de faciliter le travail avec les partenaires et pour le côté pratique, nous avons choisi cependant de conserver notre nom initial et précisons simplement en bas de pages et documents :

la Pension de Famille « Maison Relais Colbert » ...

SOMMAIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	page 5
1. Commission d'admission.....	pages 6 et 7
o membres	
o nombre de commissions d'admission	
o taux de présence	
o nombre de dossiers présentés	
o dossiers refusés	
2. Gestion locative.....	pages 7 à 9
o nombre d'entrées	
o nombre de sorties	
o taux d'occupation	
o taux de recouvrement des créances	
3. Public.....	pages 9 et 10
o sexe	
o âge	
o type de revenus	
o parcours résidentiel	
o nombre de problèmes psychiatriques	
4. Vie quotidienne.....	pages 10 à 12
o utilisation des parties communes	
o entretien des parties communes	
o entretien des logements	
o notes particulières : visites, respect autrui, nuisances, etc	
5. Animations.....	pages 12 et 13
o activités proposées (domaines : santé, loisirs, sport, culturel, autres)	
o nombre d'activités	
o taux de participation du public	
o partenaires mobilisés sur l'animation	
o résultats	
6. Partenaires (hors animation).....	page 14
o partenaires introduisant une demande d'admission	
o partenaires réalisant l'accompagnement social des résidents	
o autres partenaires et types de partenariat	
o résultats	
CONCLUSION.....	page 15

ANNEXES

INTRODUCTION

La Maison Relais Colbert a ouvert ses portes le 2 février 2009. Après quasiment 3 ans de fonctionnement, nous pouvons dire qu'elle s'intègre désormais au sein du décor et que la volonté de l'équipe de la faire connaître et de l'ouvrir vers un maximum d'horizons reste très présente.

Vingt-cinq logements accueillent 25 résidents : « des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

L'établissement ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée, offrant un cadre semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. » Pour autant, la notion de parcours résidentiel n'est pas absente de nos préoccupations lorsque les aptitudes d'un résident peuvent évoluer dans ce sens.

Deux intervenants sociaux ont en charge la gestion locative, l'animation, l'entretien technique dans les logements ainsi que la coordination de l'accompagnement social qui est lui assuré par les services demandeurs et/ou compétents : circonscription d'action sociale et CCAS en majorité.

Une réelle dynamique partenariale a pu se mettre en place avec ces services et l'ensemble des acteurs de notre quotidien. Il n'y a pas si longtemps que cela, nous avons pu les rencontrer dans nos locaux pour redéfinir avec eux notre cadre d'intervention auprès du public et nos missions.

Nous avons rencontré un grand succès au cours des 8 réunions que nous avons proposées et en avons profité pour distribuer une plaquette de présentation de la structure.

Entrons maintenant dans le vif du sujet et reprenons ensemble les points marquants de cette année 2011, notamment concernant :

- la procédure d'admission, la commission d'admission, le nombre de dossiers présentés, les refus également ;
- les financements, la gestion locative : nombre d'entrées et de sorties, taux d'occupation, ainsi que le taux de recouvrement des créances ;
- le public accueilli dans la structure et ses caractéristiques : sexe, âge, type de revenus, parcours résidentiel, problèmes psychiatriques ;
- la vie quotidienne des usagers, tant au niveau de l'utilisation des parties communes que de l'entretien des logements ;
- les animations à la Maison Relais, avec les activités proposées, la participation du public et les partenaires mobilisés ;
- les partenaires sociaux, introduisant une demande d'admission ou encore réalisant l'accompagnement social.

Nous finirons par conclure ce rapport en quelques mots...

1. Commission d'admission

La procédure d'admission prévoit qu'un dossier de demande d'admission soit complété par le service demandeur. Désormais, la Maison Relais Colbert utilise le dossier unique de demande d'hébergement et/ou de logement adapté mis en place par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) de la Haute-Marne. Il est téléchargeable sur le site internet de l'association (sosfemmes.com).

Cela ne change foncièrement pas la procédure d'admission habituelle mais permet de mieux connaître les situations afin d'en affiner les tenants et aboutissants et de répondre au mieux aux problématiques rencontrées.

Une fiche concernant l'accompagnement social en cas d'admission en maison relais a pu être ajoutée au dossier de candidature, permettant ainsi de préciser les acteurs qui graviteront autour de la personne accueillie.

Lorsque le dossier est recevable, alors le candidat est rencontré par l'équipe de la Maison Relais qui lui présente les conditions de vie dans l'établissement. A la condition que le candidat adhère au projet, le dossier est porté devant la commission d'admission pour décision finale.

La commission fonde son avis essentiellement sur les critères suivants :

- ✓ l'autonomie du candidat dans les actes de la vie quotidienne ;
- ✓ son souhait de vivre dans un contexte semi-collectif ;
- ✓ l'acceptation par le candidat du règlement de fonctionnement de la Maison Relais et de l'accompagnement social, médical et/ou psychologique réalisé par le service demandeur et les partenaires extérieurs ;
- ✓ l'équilibre de peuplement de la Maison Relais.

Si le dossier est validé par la commission d'admission, le candidat est alors invité avec son référent à visiter les locaux de l'établissement. Il signe lors de l'entrée dans les lieux le contrat d'occupation et l'état des lieux, et prend connaissance du règlement de fonctionnement qui lui est remis accompagné du livret d'accueil et de la Charte des droits et libertés.

Dans certains cas, un contrat d'engagement moral peut être annexé au contrat d'occupation du résident notamment lors de l'accueil de résidents qui s'inscrivent dans un parcours résidentiel.

La commission d'admission est composée de :

- ✓ un représentant de l'OPH de Saint-Dizier ;
- ✓ un représentant du CCAS de Saint-Dizier ;
- ✓ un représentant du Conseil Général de la Haute-Marne (circonscription d'action sociale) ;
- ✓ la coordinatrice de la Maison Relais Colbert ;
- ✓ le directeur de l'association SOS Femmes Accueil, gestionnaire de l'établissement ;
- ✓ la coordinatrice du SIAO52.

La coordinatrice du SIAO52 a été intégrée à la commission le 8 septembre 2011 (deuxième commission de l'année).

(cf. annexe 1 : commissions d'admission)

Au total, 22 commissions d'admission se sont réunies depuis la première, en 2008. L'année 2009 a été celle de la montée en charge, avec quasiment une commission par mois ; alors que 2010 a été la première année de fonctionnement au complet. Un certain turn-over avait alors pu être constaté, nécessitant une convocation des membres 5 fois durant l'année.

En 2011, 4 commissions d'admission ont eu lieu. Le brassage régulier des résidents semble donc se confirmer avec de nouvelles entrées et sorties.

Les membres de la commission sont tous présents dans 84,82% des cas.

Quatre-vingt dix dossiers ont été présentés au total, dont certains à plusieurs commissions lorsqu'ils sont mis en attente, que la situation soit approfondie par exemple ou que certaines conditions soient remplies avant qu'un avis favorable puisse être donné (situation financière rétablie ; mise en place d'une TISF ; etc).

Seize dossiers ont été instruits en commission en 2011.

Sur la totalité des dossiers, 28 ont été refusés, dont 5 en 2011, pour des raisons d'équilibre du peuplement dans la majorité des cas (problèmes psychiatriques). Dans d'autres cas, le diagnostic social met en avant des problématiques qui ne permettent pas (encore) une admission en maison relais (reste à vivre trop faible, par exemple). Il arrive plus rarement que nous restions sans nouvelles des candidats et que les dossiers soient annulés.

2. Gestion locative

(cf. annexe 2 : gestion locative)

En 2009, les entrées dans les lieux se sont faites de manière progressive afin d'assurer une prise en charge et un accueil identique à tous les résidents. 2010 était la première année de fonctionnement au complet. Nous constatons alors 4 entrées dans les lieux, ainsi que 4 départs. Quant à cette année 2011, 5 personnes ont pu intégrer la structure et 7 l'ont quitté.

Dans notre dernier rapport, nous pensions que tous les logements seraient occupés dès le 15 janvier 2011. Si l'entrée dans les lieux prévue a bien pu se faire, c'était sans compter un nouveau décès parmi nos résidents ! Ce nouveau défunt est décédé dans le même logement que le premier. Notre théorie de la malédiction du logement est vite tombée à l'eau lorsque le médecin qui a déclaré le décès a précisé qu'il s'agissait en fait d'une crise d'épilepsie. Si lors de notre première situation la famille a pu tout prendre en charge, il a été plus compliqué de libérer le logement cette année. En effet, ni la référente sociale ni nous-mêmes ne savions comment contacter les enfants de notre ex-résident. Nous avons donc dû faire les démarches nécessaires à la recherche des héritiers par le biais du Procureur de la République. Leur père ayant laissé des dettes et peu d'affaires personnelles, les deux fils concernés ont fini par renoncer à la succession mais après s'être laissé un délai de réflexion pour l'un d'entre eux. Dès lors, nous avons pu faire intervenir un huissier de justice afin de réaliser un état descriptif du logement et de pouvoir vider ce dernier pour le récupérer au plus vite. Le résident décédé début février 2011, nous n'avons pu réattribuer le logement qu'au mois d'octobre !

Au mois de mars, 2 autres sorties ont eu lieu. Dans le premier cas, il s'agissait d'un résident sans ressources et dont le jeune âge ne lui permettait pas encore de prétendre au RSA. Il a quitté la structure pour aller vivre avec son amie, nous laissant sa dette locative à charge. Son logement a pu être ré-attribué dès le mois de mai 2011.

Dans le second cas, le résident concerné ne payait plus son loyer depuis plusieurs mois déjà et a gravement détérioré son logement, le rendant totalement inhabitable. Malgré plusieurs de nos interventions, la situation n'a pas pu s'arranger. Ce résident a dû se faire hospitaliser à notre demande suite à un comportement agressif et des menaces ; il s'était par ailleurs enfermé chez lui, tenant un discours nazi et promettant la carabine. Suite à une hospitalisation de 15 jours, un hébergement en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) lui a été proposé afin de lui laisser le temps de remettre son logement en état : les secouristes étaient allés jusqu'à dire lors de leur intervention que nous nous trouvions face à un problème de santé publique ! Le résident a cependant refusé et n'a pas souhaité ré-intégrer la structure. Un travail a dû être mis en place avec l'équipe du CHRS et l'intéressé afin qu'il vide son logement de ses effets personnels, ce qui a pris plusieurs semaines ! Le nettoyage et la réfection du logement ont également été fastidieux. Cet appartement n'a pu être occupé qu'à partir du mois de novembre 2011.

Fin mai 2011, un de nos résidents qui étaient là depuis l'année d'ouverture a déménagé du côté de la Bretagne ! Cette situation là reste un peu plus positive que celles citées précédemment. Le résident, sorti d'une séparation, s'était retrouvé sans rien du jour au lendemain. La Maison Relais a été pour lui salutaire, lui permettant de trouver un réel appui dans ses moments de dépression mais, surtout, de se ressourcer. Il est resté parmi nous deux années : la première aura été celle de la reconstruction et la deuxième celle de

l'avenir, où il a pris réellement le temps de construire un projet. Il a pu bénéficier de sa retraite et a entamé des recherches de logement dans les Côtes d'Armor. Avant son départ, il a réalisé un pot où il a pu expliquer aux autres résidants où il allait. Il a quitté la structure, à jour dans ses paiements et nous laissant un logement en parfait état. Quelle bouffée d'oxygène avec ce que nous avons déjà pu rencontrer jusque là ! Son logement a pu être occupé dès le mois d'août 2011.

Un résidant a été incarcéré en Maison d'Arrêt en janvier 2011. Malgré ses ressources qui étaient alors maintenues, il n'a cependant pas repris le paiement de son loyer, qu'il avait stoppé déjà quelques semaines auparavant. En outre, malgré un travail en lien avec sa référente du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), l'intéressé ne payait plus son loyer. Il voulait tout d'abord qu'un de ses frères prenne en charge sa dette mais ce dernier ne s'est jamais manifesté. Aussi, d'un commun accord, nous avons rompu son contrat d'occupation. En effet, en parallèle, d'autres jugements ont été prononcés prolongeant de ce fait son incarcération. Le résidant souhaitait que sa famille vide son logement mais encore une fois, et ce malgré nos courriers et tentatives de contact, personne ne s'est manifesté. Aussi, il nous a envoyé un courrier nous autorisant à déplacer ses effets personnels afin de ré-attribuer son logement à quelqu'un d'autre. Il récupèrera ses affaires dès sa sortie de Maison d'Arrêt.

Nous avons pu commencer à faire un inventaire de ses effets personnels au mois de septembre et avons réalisé l'état des lieux courant novembre. Le logement est en cours de nettoyage et de réfection ; il pourra dès que ce sera terminé être ré-attribué à un candidat qui a obtenu un avis favorable en commission d'admission mais qui souhaitait un logement en rez-de-chaussée du fait des soucis de mobilité.

Dans un autre cas, il s'agit d'une résidante qui a intégré la Maison Relais Colbert parmi les premiers, dès février 2009. De façon répétitive et régulière et du fait de ses problèmes psychiatriques, l'intéressée avait du mal à se plier au règlement de fonctionnement. Lors d'une intervention de l'équipe, elle a usé de violence physique et verbale sur un des membres du personnel (constat médecin, plainte) fin août 2011. Il s'agissait là d'une situation de récidive, une surveillante de nuit du CHRS géré par SOS Femmes Accueil ayant subi elle aussi des violences sérieuses de la part de la résidante.

Dans ces conditions, une ré-intégration (elle a été hospitalisée en service spécialisé suite à cet acte) n'était plus à envisager. Aussi, il lui a été proposé un hébergement en CHRS sur le département alors qu'elle avait déposé en parallèle une demande de logement à l'OPH. Cependant, elle a souhaité aller vivre chez le père d'un de ses enfants. Elle a quitté son logement fin septembre 2011. Nous avons pu d'ores et déjà le faire nettoyer ; il nous reste encore à intervenir au niveau des murs qui sont à refaire. Ce logement reste donc le dernier à Colbert à attribuer, d'où la commission d'admission prévue début décembre 2011. En fonction de l'avancée des travaux, il pourra être occupé au 15 décembre 2011 ou dès janvier 2012.

Quant à la dernière situation, il s'agit d'un résidant qui avait intégré notre structure en 2010, et qui est décédé peu avant les fêtes de fin d'année alors qu'il était chez sa fille. Il est parti dans son sommeil. Ce monsieur avait pour projet d'aller habiter chez sa fille à quelques kilomètres de la structure ; cette dernière a été particulièrement touchée de la disparition de son père.

En bref, au moment où nous écrivons ces lignes, nous avons 22 logements sur les 25 d'occupés, soit un taux d'occupation de 88%. Deux logements sur ces trois seront occupés début 2012.

Quant à l'exploitation courante, la Maison Relais est financée par la redevance, d'une part, et l'Etat, d'autre part.

Les résidants ouvrent droit à l'Allocation Personnalisée au Logement (APL). Ils doivent au gestionnaire une redevance et, en pratique, règlent le résiduel non couvert par l'APL entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois.

Le montant de la redevance comprend les charges qui intègrent l'eau, l'électricité, le chauffage, ainsi que l'assurance habitation, l'amortissement du mobilier et les services rendus.

Dans la majorité des cas, des demandes d'aide de type FSL sont réalisées par les référents sociaux pour la caution et le premier mois de loyer.

A ce jour, une seule résidante sur la totalité n'est pas à jour dans ses règlements de 2011 ; elle est en effet hospitalisée et n'a pas encore pu faire le nécessaire pour payer son loyer.

Comparée à 2010, la gestion locative n'en a cependant pas été moins difficile. En effet, sur les 7 résidants sortis, 4 ont laissé une dette derrière eux ! Rappelons par ailleurs que certains logements n'ont pas pu être attribués alors qu'il n'y avait pas d'occupant payant (décès, incarcération, logement à libérer), nous laissant de ce fait payer les loyers à l'OPH, nous gestionnaires, sans règlement en contrepartie.

Nous pouvons ajouter que 12 résidants sur 25 (soit la moitié quasiment) bénéficient d'une mesure de protection sous forme de curatelle ou de tutelle et que ce sont donc les organismes adéquats qui réalisent les paiements chaque mois ou supervisent le bon déroulement de ces derniers.

Le mode de paiement privilégié reste en espèces. En effet, le prélèvement automatique reste peu fructueux : seuls deux résidants ont pu conserver cette façon de payer. Deux autres ont mis en place le système du virement automatique (à noter que cela a été complexe pour l'un d'entre eux à mettre en place).

3. Public

(cf. annexe 3 : résidants)

Le public accueilli à la Maison Relais Colbert est mixte : il s'agit d'hommes ou femmes seuls, répondant aux critères règlementaires c'est à dire à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

Si 2009 marquait un réel équilibre dans la proportion hommes-femmes au sein de la structure, nous pouvions constater en 2010 qu'il y avait plus d'hommes que de femmes (2/3 d'hommes ; 1/3 de femmes). En 2011, la tendance s'est installée, se confirmant. Malgré les entrées et sorties que nous avons eu au cours de l'année, nous avons toujours une majorité d'hommes. Les entrées prévues début 2012 concernent un homme et une femme, portant les chiffres alors à 16 contre 8 sur 24.

Par ailleurs, nous pouvons noter que la tranche d'âge la plus représentée à la Maison Relais concerne les personnes ayant de 26 à 49 ans, c'est à dire des personnes qui sont en âge de travailler. La catégorie des résidants ayant entre 50 et 65 ans a cependant remonté et talonne de près la majorité. Seuls 3 résidants ont moins de 25 ans.

Concernant les revenus, nous pouvons constater dans le point 2 de cette même annexe que la majorité des résidants perçoit l'Allocation Adulte Handicapée (AAH). L'an dernier, nous notions que l'AAH et le Revenu de Solidarité Active (RSA) étaient quasiment équivalents en proportion, ce qui n'est plus le cas désormais.

Cinq résidants (soit 20%) perçoivent du RSA et quatre résidants (soit 16%) perçoivent des ASSÉDIC. Seulement deux résidants (soit 8%) perçoivent un salaire de manière régulière. Ce sont toutefois des salaires peu élevés car ils correspondent à des contrats à temps partiel ou renouvelés à la semaine.

A noter que courant 2011, des évolutions ont eu lieu dans certaines situations et que les ressources ont changé à ce même titre : trois résidants sont désormais bénéficiaires de l'AAH alors qu'ils percevaient le RSA auparavant.

Comme nous le remarquons lors de notre dernier rapport, les adresses des résidants au moment de l'entrée dans les lieux sont soit en logement autonome, soit chez un tiers (famille ou amis de manière égale), ou encore en structure collective. Seul un résidant était hospitalisé en hôpital psychiatrique.

Nous pouvons toutefois préciser que dans leur parcours résidentiel :

- 12 résidants ont déjà été hébergés en CHRS ;
- 11 résidants ont déjà fait des séjours en hôpital psychiatrique ;
- 6 résidants n'ont jamais vécu en logement autonome ;
- 1 résidant a connu l'errance et la rue.

50% des résidents de la structure ont déjà vécu en logement autonome, mais n'ont pas pu le conserver (impayés, insécurité, insalubrité, santé, etc).

Comparé à 2010 et avec les nouvelles entrées dans les lieux, la tendance entre logement autonome et structure collective s'est inversée cette année : nous avons désormais moins de résidents qui ont connu le logement autonome et plus qui sont passés en structures collectives.

Depuis qu'ils ont intégré la Maison Relais, cinq résidents ont déjà été hospitalisés à l'hôpital psychiatrique dont un de manière régulière et pour plusieurs semaines à chaque fois.

Nous avons par ailleurs été amenés à signer deux hospitalisations sur demande d'un tiers (HDT) en 2011. Dans le premier cas, il s'agit du résident que nous citons plus tôt dans le rapport, qui s'était enfermé dans son logement qui était dans un état insalubre et qui proférait des menaces, tenant un discours nazi. Il n'était a priori pas connu du service psychiatrique.

Dans le second cas, il s'agit d'un résident qui a montré une grande agressivité verbale, qui ne prenait plus son traitement et qui montait crescendo en nervosité. Nous sommes arrivés un matin : il avait sorti tous ses meubles de son logement et les avait mis dans le hall d'entrée. Dans un état de déni total quant à son état de santé, nous avons dû faire appel aux urgences. Il était déjà connu du service psychiatrique quant à lui.

Nous avons toujours une quinzaine de résidents connus par les services psychiatriques pour y avoir déjà fait des séjours ou pour des périodes de suivis (dont un sur un autre secteur). Certains autres bénéficient d'un traitement médicamenteux depuis plusieurs années et sont suivis au Centre Médico Psychologique (CMP). D'autres encore nient avoir besoin d'un suivi ou en ont conscience mais rejettent cette forme d'aide.

Six résidents seulement n'ont pas de problèmes psychiatriques en particulier.

Nous évoquons dans notre dernier écrit que les problèmes semblent resurgir et le côté « lune de miel » s'estomper. Cela se concrétise en 2011 (une HDT de plus) et se constate également par des alcoolisations de plus en plus sévères de certains résidents. Quatre d'entre eux sont arrivés avec des problèmes d'alcool plus ou moins apparents ; désormais, ils sont plus présents. Pour deux, les ressources ont évolué du RSA à l'AAH ce qui n'a en rien amélioré leur situation (plus d'argent dans l'achat d'alcool).

Il reste important de préciser que les moyens humains dans la structure n'ont pas les compétences pour répondre à ce genre de problèmes, et qu'il n'est pas prévu qu'ils les aient. Ces résidents demandent beaucoup d'attention et de temps au personnel et parasitent régulièrement les activités et animations en cours à la Maison Relais.

Finalement, nous avons pu constater en parallèle une augmentation des hospitalisations dans le secteur général. En effet, quatre résidents se sont faits hospitaliser pour des problèmes de santé autres que psychiatriques mais en lien cependant, de près ou de loin : deux situations semblent se dégrader avec le temps, remettant en question l'autonomie du résident et sa capacité à se prendre en charge ; deux autres hospitalisations sont directement liées à l'alcool.

4. Vie quotidienne

(cf. annexe 4 : vie quotidienne)

Une salle de convivialité est à disposition des résidents en présence des travailleurs sociaux. Cette pièce leur permet de se retrouver dans un lieu chaleureux et de rompre leur isolement et la monotonie de leur quotidien.

Les résidents y viennent essentiellement pour :

- regarder la télévision ;
- se balader sur Internet ;
- lire le journal ;
- boire un café ;
- discuter.

Ils profitent simplement du service mis à disposition par moments, et parfois ont besoin d'être avec quelqu'un. Il arrive que les résidants s'y retrouvent à 4 ou 5 autour d'un café et que des discussions entre eux animent la pièce.

L'équipe de la Maison Relais est présente pendant certains temps de repas, et invite régulièrement les résidants à manger avec elle. Beaucoup ont des journées décalées et sont simplement présents dans la salle pendant que d'autres mangent volontiers avec l'employé présent.

Si en 2009 nous constatons que 9 résidants utilisaient la salle de convivialité de manière quotidienne, tout comme l'an dernier nous notons une nette baisse de la fréquentation pour certains d'entre eux. Il reste toujours un noyau fort de 5 résidants environ qui sont présents tous les jours, mais certains événements remettent en cause régulièrement le collectif au fil des mois :

- l'hygiène corporelle de certains résidants qui laisse à désirer et fait fuir les résidants présents ;
- le départ de résidants qui étaient là depuis les premiers mois de la structure et avaient une image emblématique au sein du groupe ;
- le comportement et les dérapages psychiatriques de certains des résidants ;
- les hospitalisations à répétition ;
- les changements au sein de l'équipe (départ, stagiaires, maladie).

Les résidants qui sont moins présents de par les divers événements qui ont pu leur arriver utilisent encore les lieux communs mais de manière plus ponctuelle. Cela intensifie cependant l'individualisme et le manque d'autonomie, les résidants ayant encore souvent tendance à penser que l'équipe peut répondre à chacune de leur demande et qu'en leur absence, le service s'est mis en attente de leur retour (pendant une hospitalisation par exemple).

Une dizaine de résidants quant à eux ne sont jamais présents dans la salle de convivialité ou très peu. Certains sont à peine croisés dans les couloirs, d'autres discutent de temps à autre entre deux portes avec l'équipe ou les résidants. La plupart ont des liens sociaux avec d'autres personnes (amis, famille) sur l'extérieur de la structure. D'autres se renferment sur eux-mêmes ; il est parfois difficile de les mobiliser.

Nous utilisons un outil afin de pointer quotidiennement les résidants et de s'assurer de leur présence dans le bâtiment. Nous leur demandons de nous tenir informés en cas d'absence prolongée cependant, pour l'un d'entre eux, nous avons failli engager une procédure pour disparition inquiétante ! En effet, nous étions sans nouvelles de lui depuis plusieurs semaines. Depuis lors, l'intéressé se doit de nous contacter régulièrement et nous lui téléphonons quand ce n'est pas le cas.

L'entretien des parties communes est réalisé par une personne employée par le biais de Tremplin 52. Elle intervient environ 3 heures chaque semaine.

Les résidants sont toutefois invités à participer au nettoyage de leur vaisselle lorsqu'ils prennent un repas ou un café. En effet, ce n'est pas systématique chez chacun d'eux et même lorsqu'ils le font, il nous arrive de devoir repasser derrière eux.

Les résidants sont par ailleurs responsables de l'entretien de leur logement. Comme nous pouvons le constater dans le deuxième point de l'annexe 4, l'ensemble reste très correct.

L'hygiène dans certains logements reste cependant à désirer.

Une résidante bénéficie de l'intervention d'une TISF depuis qu'elle a intégré la structure afin de maintenir une hygiène convenable.

A préciser également deux situations pour lesquelles l'hygiène des logements laisse à désirer en 2011. Un accompagnement a été proposé pour l'une d'entre elle, sans succès ; la résidante concernée est à ce jour hospitalisée. Un questionnaire quant à sa capacité à se prendre en charge est en cours.

Quant à l'autre situation, il s'agissait d'un des résidants qui est parti en début d'année et dont nous avons dû

refaire tout le logement.

D'autres résidants entretiennent leur logement mais laissent parfois s'accumuler les tâches ménagères (vaisselle, linge, entre autres). L'équipe reste toutefois vigilante à ce que les débordements éventuels restent acceptables et n'hésite pas le cas échéant à rendre régulièrement visite aux résidants afin de s'assurer de l'état du logement.

De manière plus générale, la vie quotidienne à la Maison Relais se passe bien :

- ✓ les parties réservées à la Maison Relais sont respectées ;
- ✓ les logements sont occupés à titre privatif ;
- ✓ une assez bonne participation collective se maintient, malgré les diverses problématiques rencontrées ;
- ✓ les dégradations extérieures restent acceptables et gérables ;
- ✓ les ordures ménagères sont sorties aux endroits adéquats ;
- ✓ au niveau du vol, à noter qu'un résidant a volé un des téléphones de l'équipe dans les bureaux ;
- ✓ bagarre et désordre se sont calmés depuis l'incarcération d'un résidant ;
- ✓ les nuisances sonores concernent surtout quelques résidants qui écoutent de la musique à un son quelque peu élevé. Cependant, cela reste occasionnel ;
- ✓ en ce qui concerne le tapage nocturne, il y a eu quelques événements : alcool, et problèmes psychiatriques en majorité ;
- ✓ rien à signaler concernant les visites que peuvent recevoir les résidants ;
- ✓ aucune propagande d'aucune sorte n'est réalisée ;
- ✓ concernant les fumeurs, des cendriers ont été installés aux deux entrées du bâtiment ; pas de problèmes en particulier n'ont été notés ;
- ✓ alcool : les problèmes d'alcool deviennent de plus en plus présents chez 3 résidants en particulier. Les comportements ne sont pas agressifs pour autant mais créent pour certains une certaine vulnérabilité. Nous avons dû intervenir également par rapport à du tapage nocturne ;
- ✓ pas de problèmes de drogue n'ont été constatés jusqu'à présent ;
- ✓ un animal de compagnie est autorisé pour les résidants de la Maison Relais ;
- ✓ pour finir, de manière générale, les résidants respectent autrui. Cependant, leurs personnalités et problèmes respectifs leur font parfois dépasser les limites, tant dans la parole que dans l'intrusion dans les bureaux ou au sein d'une conversation. Ils peuvent toutefois entendre les choses et ils sont régulièrement recadrés par les travailleurs sociaux. Souvent aussi, ils culpabilisent et sont amenés à s'excuser auprès d'autres résidants ou de l'équipe, d'eux-mêmes ou aidés par l'équipe.

5. Animations

(cf. annexe 5 : animations)

Après quasiment trois ans de fonctionnement (ouverture en février 2009), la Maison Relais pose peu à peu ses marques au niveau des animations.

En plus d'actions prévues et organisées à l'avance, des repas communs ou des soirées jeux de société s'improvisent toujours de manière très fréquente.

La télévision reste le pôle d'attraction privilégié. Cependant, nous préférons privilégier des sorties et activités afin d'apprendre aux résidants à s'occuper autrement.

Comme nous pouvons le remarquer en annexe 5, les activités proposées touchent à beaucoup de domaines : alimentation, loisirs, culture, nature, sport...

Le choix des sorties et activités se fait en fonction des demandes des résidants mais aussi de ce qui est proposé sur l'extérieur. Certains résidants restent moteurs dans la mise en place des animations à la Maison Relais en proposant leurs idées et envies à d'autres résidants. Ils soudent plus ou moins le groupe et incitent les autres à participer.

Les activités ayant eu le plus de succès cette année concernent essentiellement les domaines de l'alimentation, du sport et des loisirs, talonnés de près par la culture. Le taux de participation le plus élevé a été noté au mois de juillet avec près de 80% !

Le taux de participation aux activités et sorties proposées reste de manière générale tout à fait convenable.

La Maison Relais Colbert a varié les animations afin de toucher un maximum de résidants, qui n'ont pas toujours d'idées particulières quant à leurs envies.

L'alimentation cette année encore a eu un fort succès : entre raclette, tartiflette, paella, barbecues et petits déjeuners, nous avons éveillé les sens des usagers de différentes façons :

- par une dégustation de fruits : nous avons commandé un panier garni de 30 kg dans un supermarché et une dizaine de résidants ont passé un après-midi de juillet à les découvrir ;
- English Breakfast : découverte d'un petit déjeuner un peu différent ;
- cueillette de mûres et de champignons avec confection de tarte et d'omelette ;
- dans le cadre de la semaine du goût, nous avons proposé plusieurs thèmes : découverte de fromages et pains, dégustation de thés et tisanes variés et mignardises sucrées ;
- pour Halloween, découpage de citrouilles et confection de soupe au potiron !

Les résidants étant particulièrement sédentaires, beaucoup de sports et découvertes sportives ont été proposés cette année : piscine, vélo, initiation au golf, minigolf, cyclorail, pédalo, ping-pong, patinoire, pétanque, bowling, fléchettes, marche...

Par ailleurs, notre public ayant du mal à ouvrir son esprit vers d'autres horizons que le poste de télévision, nous avons tenté de leur faire découvrir un peu de culture par le biais de visites d'expositions, à la médiathèque, de concerts, de sorties au théâtre, ou au cinéma.

Également, chaque manifestation ou période de l'année nous permet de mettre au place des activités ou sorties : galette des rois, beignets de carnaval, fête foraine, fête de la musique, soirée estivale, etc !

A noter cependant que certaines activités ne rencontrent aucun succès. La sensibilisation des résidants à la gestion budgétaire par une stagiaire ou à l'importance de faire du sport, le nettoyage des abords pour l'amélioration de leur cadre de vie, ne touchent pas le public qui préfère semble-t-il des activités plus ludiques qui n'apportent pas de remise en question.

Nous envisageons des thèmes touchant la santé, comme le tabac par exemple, avec l'intervention de professionnels extérieurs, espérant ainsi motiver les résidants.

Les partenaires mobilisés sur l'animation restent toujours très peu nombreux. Toutefois, nous pouvons citer Cultures du Cœur qui permet aux résidants d'accéder à la culture et aux loisirs à des prix accessibles voire gratuitement : nous avons pu proposer quelques sorties cinéma essentiellement grâce à eux.

A noter également des tarifs préférentiels négociés auprès de certains lieux culturels ou d'accession au sport mais aussi deux mutualisations qui ont été possibles avec le CHRS SOS Femmes Accueil (sorties théâtre et concert).

Les animations, sorties, activités proposées à la Maison Relais permettent dans la majorité des cas de rompre l'isolement des résidants. Certains se resocialisent peu à peu et réapprennent à vivre en société.

Pour d'autres, un savoir-vivre doit être réinculqué : respect d'autrui dans toute sa différence, prise de conscience de ses propres défauts pour mieux accepter ceux des autres, respect de son lieu de vie et de son environnement. L'effet de groupe prend toute son ampleur et les résidants ne se font pas de cadeaux entre eux : les remarques faites avec humour (ou non) les remettent gentiment face à la réalité. Notre rôle se limite parfois simplement à un peu de médiation.

L'idéal suite aux sorties ou animations reste quand les résidants retournent d'eux-mêmes vers l'extérieur pour reproduire l'activité et qu'ils gagnent en autonomie : un résidant qui retourne de lui-même au théâtre suite à une sortie proposée par la structure ; des résidants qui ont envie de s'inscrire à la médiathèque suite

à une visite ; un résidant qui retourne au cinéma régulièrement et qui incite d'autres à l'accompagner ; des repas organisés par les résidants ; etc.

La Maison Relais prend alors toute sa signification et devient un outil que les résidants peuvent utiliser afin de se réintégrer dans la société.

6. Partenaires (hors animation)

(cf. annexe 6 : partenaires)

Les premières demandes d'admission ont été réceptionnées en octobre 2008. En 2009, nous avons pu comptabiliser 49 demandes d'admission. En ce qui concerne l'année 2010, 27 demandes d'admission au total ont été instruites. Quant à 2011, nous en avons eu 23 de divers partenaires sociaux :

- Circonscription d'action sociale (43,48% des demandes) ;
- CCAS (17,39%) ;
- ASLO (15%) ;
- CHHM (10%) ;
- UDAF et le CHRS SOS Femmes Accueil (une seule demande chacun).

A noter également 10% de demandes d'admission réalisées par des services peu demandeurs habituellement comme le SAVS Bois l'Abbesse ou un curateur parental.

L'accompagnement social est réalisé de manière générale par le CCAS et la Circonscription d'action sociale. Les CHRS le réalisent au moment de l'entrée dans les lieux essentiellement avant de faire le lien avec un service extérieur. Les services qui ont en charge des mesures de protection quant à eux le font de façon ponctuelle mais ont surtout en charge un accompagnement administratif.

Il reste primordial dans la majorité des cas ; n'étant pas réalisé à la Maison Relais, la coordination avec les différents intervenants est très importante. Lorsque les situations le nécessitent, des synthèses entre partenaires sont réalisées régulièrement afin de réunir le travail de tous les intervenants autour d'une même table et de permettre une approche de la situation dans des conditions optimales.

L'intervention à la Maison Relais d'une infirmière en psychiatrie tous les mercredis après-midi (à raison de 4h) depuis mars 2009 fait également partie des partenariats importants (CHHM).

En effet, elle connaissait déjà un grand nombre des résidants avant leur arrivée dans la structure et reste très sollicitée.

Elle intervient régulièrement dans la salle de convivialité au sein du groupe présent par des échanges et discussions de tous types. Elle rend visite également aux résidants pour des entretiens individuels et plus personnalisés.

Elle est très sollicitée et son temps d'intervention reste peu élevé au vu de l'importance du nombre de résidants rencontrant des problèmes d'ordre psychologiques ou psychiatriques.

Le service de proximité de l'OPH a été cette année un partenaire important pour maintenir dans le bâtiment un cadre de vie agréable et limiter les nuisances et le tapage nocturne. En effet, nous avons été amenés à plusieurs reprises à intervenir auprès d'une de leur locataire et avons pu tempérer la situation avec la collaboration de leur service (problématique d'alcool).

Pour prendre tout son sens et favoriser le retour vers l'autonomie de ses résidants, la Maison Relais doit s'intégrer à son environnement social. C'est en favorisant l'ouverture vers l'extérieur, tant au niveau des activités et sorties qu'au niveau des échanges et du travail en commun avec les autres intervenants sociaux, que les résidants pourront utiliser ce service comme un réel tremplin vers un futur logement ordinaire.

CONCLUSION

Les maisons relais restent un dispositif encore récent. A Saint-Dizier, la Maison Relais Colbert répond à un besoin évident. En effet, le nombre de demandes d'admission s'est montré encore important en 2011, même si cela était un peu moins qu'en 2010.

Cette année, les résidants n'ont pas réellement souhaité répondre au questionnaire de satisfaction, ce qui reste compréhensible dans la mesure où il s'agit en majorité des mêmes que les précédentes années. De façon générale toutefois, ils n'ont rien à dire, ils sont bien, disent-ils !

Ils souhaiteraient plus d'activités mais ceux qui ajoutent cette précision sont souvent ceux qui ont un rythme décalé et inadapté et qui ne peuvent pas participer aux activités mises en place.

Et de ce côté, permettre aux résidants de ré-apprendre à avoir un rythme plus « normal » reste un travail de longue haleine !

Malgré l'importance des problèmes psychiatriques rencontrés, il est primordial d'assurer l'équilibre du public hétérogène accueilli, tant pour la vie quotidienne au sein de la structure que pour permettre au public de puiser sa propre force au sein du groupe.

Or, nous constatons à ce niveau que cela peut être particulièrement compliqué.

Les animations, les sorties, les activités proposées deviennent pour certains un des outils principaux à leur guérison sociale et à leur intégration dans l'environnement mais peuvent être également complètement anéanties, détruisant la dynamique de groupe existante.

L'accompagnement social et le travail partenarial gravitent autour de la structure et de chacun des résidants et reste parfois encore un peu laborieux. C'est pour cela que nous n'hésitons pas à aller vers les services extérieurs et à les inviter régulièrement à nous rencontrer.

Tout reste intrinsèquement lié et se met en place autour des résidants afin de leur permettre une amélioration du quotidien ainsi que de construire leur propre vie.

Malgré les quelques situations chaotiques auxquelles nous avons dû faire face en 2011, la Maison Relais Colbert est un service qui gagne à être connu. Certains en redemandent, et en redemandent tellement que 2012 verra naître une nouvelle structure à Saint-Dizier qui pourra accueillir 20 personnes dans les mêmes conditions qu'à Colbert.

Ainsi pourrons-nous peut-être permettre encore plus d'échanges et de rencontres !

- oOo -

ANNEXES

Annexe 1 :

Commissions d'admission

COMMISSIONS D'ADMISSION

Commission d'admission	Membres présents						Dossiers présentés	Avis favorable	En attente	Refusé
	OPH	CCAS	CAS	MR	Direction	SIAO				
13/11/08	X	X	X	X	X	/	3	2	1	0
16/12/08	X	X	X	X	X	/	4	3	1	0
23/01/09	X	X	X	X	X	/	4	3	1	0
12/02/09	X	X	X	X	X	/	5	3	2	0
05/03/09	X	X	X	X	X	/	4	2	1	1
26/03/09	X	X		X	X	/	6	2	4	0
14/04/09	X	X		X	X	/	6	5	1	0
12/05/09	X	X	X	X		/	4	4	0	0
16/06/09	X	X		X	X	/	3	2	0	1
16/07/09		X	X	X		/	1	0	1	0
28/08/09		X	X	X		/	4	1	1	2
25/09/09	X	X	X	X	X	/	1	0	0	1
06/11/09	X	X	X	X	X	/	2	0	0	2
22/01/10	X	X	X	X	X	/	4	1	1	2
23/04/10	X		X	X	X	/	10	2	2	6
16/09/10	X	X	X	X	X	/	6	1	1	4
18/11/10	X	X	X	X	X	/	3	1	0	2
20/12/10				X	X	/	4	2	0	2
28/04/11	X		X	X	X	/	5	2	0	3
08/09/11	X	X	X	X	X	X	4	1	2	1
03/11/11	X	X		X	X		4	3	0	1
08/12/11		X		X	X	X	3	2	1	0

Total :

90	42	20	28
----	----	----	----

Moyenne par commission :

4,36 sur 5,14	4,09	1,91	0,91	1,27
---------------	------	------	------	------

Total des commissions : 22

Intégration d'un nouveau membre à la commission d'admission à compter du 08/09/11 : le SIAO52.

Mise à jour le 16 avril 2012

Annexe 2 :

Gestion locative

GESTION LOCATIVE
 2011

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Entrées	1	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0
Sorties	-1	0	-2	0	-1	-1	0	0	-1	0	0	-1
Résidants	24	24	22	22	22	21	21	22	21	22	23	22
% occupation	96	96	88	88	88	84	84	88	84	88	92	88
Paiement redevance	21	21	21	21	22	21	21	22	21	22	18	16
% paiement	87,5	87,5	95,45	95,45	100	100	100	100	100	100	78,26	72,73

	TOTAL	Moyenne / mois
Nombre d'entrées	5	0,42
Nombre de sorties	-7	-0,58
Nombre de résidants	22	-
% d'occupation actuel	88	-
% de recouvrement de redevance (paiement)	-	93,07

Mise à jour le 16 avril 2012

Annexe 3 :

Public

RESIDANTS
 2011

I) Sexe et âge

	TOTAL au 31/12/11	%
Hommes	15	100
- de 25 ans	2	13,33
De 26 à 49 ans	9	60
De 50 à 65 ans	4	26,67
+ de 66 ans	0	0
Femmes	7	100
- de 25 ans	1	14,29
De 26 à 49 ans	2	28,57
De 50 à 65 ans	4	57,14
+ de 66 ans	0	0
TOTAL	22	100
- de 25 ans	3	13,64
De 26 à 49 ans	11	50
De 50 à 65 ans	8	36,36
+ de 66 ans	0	0

II) Type de revenus

	TOTAL au 31/12/11	%
RSA	5	20,83
AAH	11	45,83
ASSEDIC	4	16,67
Salaire	2	8,33
Indemnités journalières	0	0
Retraite	1	4,17
Invalidité	0	0
Prestations familiales	0	0
Autres	1	4,17
TOTAL	24	100

Autres : rente d'accident de travail.

Parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résidant !

III) Parcours résidentiel

	TOTAL au 31/12/11	%
Logement autonome	12	50
locataire	12	50
sous-locataire	0	0
propriétaire	0	0
Structure collective	17	70,83
CHRS ASLO	8	33,33
CHRS SOS Femmes Accueil	4	16,67
hôtel	1	4,17
autre	4	16,67
Hébergement Tiers	14	58,33
famille	8	33,33
amis	3	12,5
autre	3	0
SDF	1	4,17
Habitat mobile	0	0
CHHM	11	45,83

Autre structure collective : FJT de Langres, Foyer Médico Educatif.

Autre tiers : famille(s) d'accueil.

Parfois plusieurs choix pour un seul résidant !

Mise à jour le 16 avril 2012

Annexe 4 :

Vie quotidienne

I) Utilisation des parties communes

0 : pas du tout
5 : beaucoup

Moyenne calculée sur le temps de présence (entrée – sortie) à la Maison Relais.

Logements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
01	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	2
02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03	0	0,5	0,5	0,5	0	0,5	0,5	0,5	1	0	0,5	0,5
04	1,5	1,5	3,5	4	3	3	2	5	1,5	2,5	3	4
05	4,5	3,5	4	4	1	3	5	5	1,5	3	4	3,5
06	2,5	2	4,5	3	0	1	0	3	0,5	3	3	3
07	4	2	3	3	4	4	5	5	2	3	4	4
08	0	0	1,5	0,5	0	0	0	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
09	1	0	2	2	2	1,5	1,5	3	0	1	0	0,5
10	0	0	1	1	0	0,5	1,5	0,5	0,5	1	1	1,5
11	2	2,5	2	2	1	2	1	2,5	1,5	0,5	1,5	2
12	0	0	1	0	0	0	0	0,5	0,5	0,5	0	0,5
13	0	2	0,5	0	0,5	0	1	0,5	1	0	0	0,5
14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	0	0,5	0,5	0	0,5	0,5	0,5	1	0,5	1	1	0,5
16	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	0	0	0	0	2	2	2	5	2,5	2	2	2,5
18	3	2	3	3	5	4	3	5	3	2,5	2,5	4
19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0
20	2,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	2,5
21	1,5	1,5	0	0	0	0	1,5	3	1	0,5	0	1
22	1	2	2,5	2,5	1	3,5	2	5	1	0,5	2	1,5
23	2	1,5	0,5	1	0	0	1	1,5	1	1,5	1,5	0,5
24	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0	0,5	0,5	1	0	0,5
25	4,5	3,5	2,5	2,5	1,5	2	3	4	1	0	0	0
Moyenne	1,4	1,08	1,38	1,34	0,96	1,17	1,45	2,32	0,95	1,25	1,25	1,61

Logements	MOYENNE
01	2,67
02	0
03	0,42
04	2,88
05	3,5
06	2,5
07	3,58
08	0,38
09	1,21
10	0,71
11	1,71
12	0,25
13	0,5
14	0
15	0,54
16	0
17	2,5
18	3,33
19	0,04
20	1,5
21	0,83
22	2,04
23	1
24	0,46
25	0
Moyenne générale	1,48

II) Entretien des logements

0 : logement pas du tout entretenu

5 : logement très bien entretenu

Moyenne calculée sur le temps de présence (entrée – sortie) à la Maison Relais.

Logements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
01	5	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5	4
02	4	4	4	4	4	0	0	0	0	0	0	0
03	5	5	5	5	5	5	3	5	5	5	1	0
04	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
05	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
06	4	4	4	5	5	4	0	4	4	4	4,5	3,5
07	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
08	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
09	5	5	3,5	3,5	3,5	3	2	2	2	2	2	1
10	5	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3,5
11	3	3	3	2,5	2,5	2,5	2	3	3	3	3,5	3
12	5	5	5	4	4	4	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3
13	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
14	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
15	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
16	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	0
17	5	5	4	0	5	5	5	5	5	5	5	4
18	4	4	4	3	4	4	4	4	3	4	4	3,5
19	4	4	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
21	2	1	0	3	2,5	1	0	1	0	0,5	0	0
22	5	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4	2,5
23	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	3,5	3,5
24	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	4	5
25	5	5	5	5	4	4	4,5	4	3	0	0	0
Moyenne	4,44	4,38	4,15	4,45	4,46	4,34	4,14	4,3	4,16	4,23	4,27	3,7

Logements	MOYENNE
01	4,67
02	0
03	4,08
04	5
05	5
06	4
07	5
08	5
09	2,88
10	4,13
11	2,83
12	3,96
13	5
14	5
15	5
16	0
17	4,88
18	3,79
19	4,75
20	5
21	0,92
22	4,04
23	4,67
24	4,83
25	0
Moyenne générale	4,29

III) Comportements et remarques

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Respect parties réservées MR	5	5	5	5	5	5	5	5	3	5	4	5	5	5	5	5	5	1	5	5	0	4	5	5	0
Occupation à titre privatif	5	5	4	5	5	5	4	5	5	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Participation collective	1	0	0	3	3	1	3	0	2	1	1	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	1	0	0	3
Dégradations extérieures	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Ordures ménagères	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Vol	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	5	4
Désordre	5	5	1	5	5	5	5	5	4	5	5	3	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	0
Bagarres	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	0
Nuisances sonores	5	5	1	5	5	5	5	4	4	5	5	5	5	5	5	5	2	5	5	5	5	5	5	5	5
Tapage nocturne	5	5	1	5	5	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Visites	5	5	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Propagande	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Tabac	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	1	5	5	5	5	5	5	4
Alcool	5	5	0	5	5	5	5	4	5	5	5	0	3	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	5	5
Produits illicites	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Animaux	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Respect autrui	5	5	5	5	5	5	5	5	3	5	4	3	5	5	4	4	5	3	4	5	0	4	4	4	0

0 : mauvais comportement / qui laisse à désirer

5 : RAS / très bien

Mise à jour le 16 avril 2012

Annexe 5 :

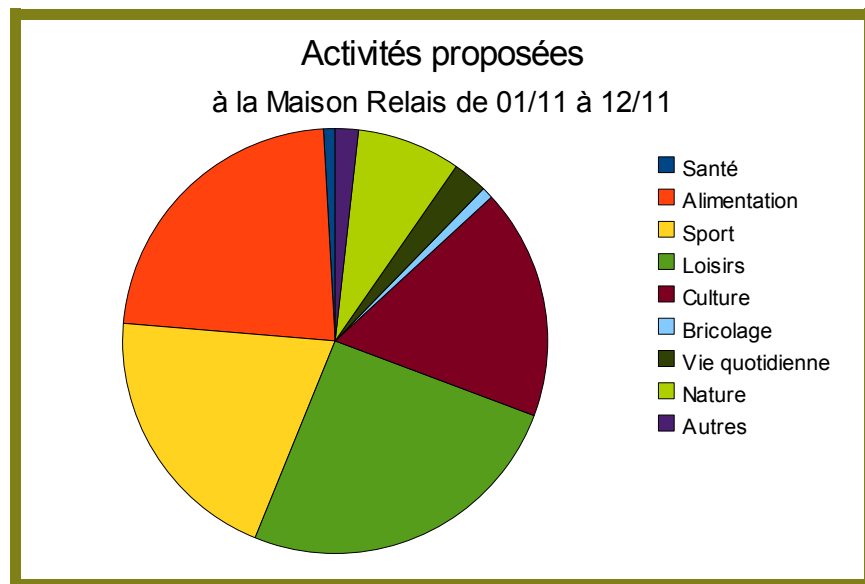
Animations

I) Activités : qualité et quantité

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Alimentation	3	1	2	2	1	2	1	4	1	4	1	4
Sport	1	2	1	5	5	2	2	2	0	0	3	0
Loisirs	4	1	2	2	3	1	3	5	2	3	1	2
Culture	0	0	0	0	3	3	2	3	1	1	4	3
Bricolage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Vie quotidienne	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Nature	0	0	0	3	0	2	1	1	0	1	1	0
Autres	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0
TOTAL	8	4	7	12	12	11	9	16	4	9	11	11

Vie quotidienne : budget, sensibilisation au sport.

Autres : convivialité (pot de départ), amélioration cadre de vie.



	TOTAL
Santé	1
Alimentation	26
Sport	23
Loisirs	29
Culture	20
Bricolage	1
Vie quotidienne	3
Nature	9
Autres	2
TOTAL	114

II) Participation du public

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Résidants présents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Alimentation	3	1	2	2	1	2	1	4	1	4	1	4
Résidants présents	23	7	12	11	6	7	7	24	2	11	5	19
Sport	1	2	1	5	5	2	2	2	0	0	3	0
Résidants présents	5	6	2	16	18	7	7	5	0	0	8	0
Loisirs	4	1	2	2	3	1	3	5	2	3	1	2
Résidants présents	16	1	6	7	6	3	12	11	6	12	6	10
Culture	0	0	0	0	3	3	2	3	1	1	2	3
Résidants présents	0	0	0	0	7	11	6	8	1	1	5	9
Bricolage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résidants présents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vie quotidienne	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Résidants présents	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Nature	0	0	0	3	0	2	1	1	0	1	0	0
Résidants présents	0	0	0	8	0	4	2	1	0	1	0	0
Autres	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0
Résidants présents	0	0	0	0	0	7	0	2	0	0	0	0
TOTAL activités	8	4	7	12	12	11	9	16	4	9	7	11
TOTAL présents	44	14	26	42	37	39	34	51	9	25	24	45
Présents maximum	140	50	80	82	78	74	43	89	19	63	35	74
Entrées	1	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0
Sorties	-1	0	-2	0	-1	-1	0	0	-1	0	0	-1
Résidants	24	24	22	22	22	21	21	22	21	22	23	22
Taux participation des résidants	31,43	28	32,5	51,22	47,44	52,7	79,07	57,3	47,37	39,68	68,57	60,81

	TOTAL	Moyenne
Activités	114	9,5
Présents	404	33,67
Présents maximum	845	70,42
Taux de participation	/	49,93

Présents maximum : nombre de résidents maximum possible par activité, que ce soit en fonction du nombre de places disponibles ou en fonction du nombre d'invitations lancées.

	TOTAL	%
Santé	0	0
Alimentation	0	0
Sport	2	28,57
Loisirs	1	14,29
Culture	2	28,57
Bricolage	0	0
Autres	2	28,57
TOTAL	7	100

Partenariats : MJC (prêt de vélo contre adhésion annuelle) ; Cultures du Cœur (places de théâtre) ; M. le Président de la section Tennis de table du club « Cheminots Sportifs Bragards » ; OPH (décoration fête des voisins).

Tarifs préférentiels : bowling de St-Dizier (baisse des prix + autorisation d'apporter ses consommations sur place) ; Club « Saint-Dizier Basket » (gratuité) ; Centre Nautique de St-Dizier (négociation entrée à 2,50€) ; la « ferme des gourmandises » de Daillancourt (4€ par personne et gratuit pour l'animateur) ; patinoire « Cités des Glaces » de Châlons en Champagne ; prêt d'un étang à Perthes pour après-midi pêche ; Metallurgic Park à Dommartin-le-Franc (5€ l'entrée pour les résidants) ; cinéma Cinéquai de St-Dizier (4,50€ au lieu de 8,90€) ; M. Nordine Ziani du club COSD (gratuité places match foot).

Mutualisation avec SOS Femmes Accueil : sortie théâtre (17/05/11) ; concert Vitry-le-François (09/06/11) ; concert Vitry-le-François (15/12/11).

Mise à jour le 16 avril 2012

Annexe 6 :

Partenaires

I) Partenaires introduisant une demande d'admission *A jour, dernier dossier rentré n°96*

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
CCAS	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1
ASLO	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0
UDAF	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAS St Dizier	0	1	2	1	0	0	0	1	0	2	1	2
CHHM	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
SOS FA	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
APAJH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAS Chaumont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0
TOTAL	2	3	2	1	1	1	2	1	0	6	1	3

Autres => SAVS Bois l'Abbesse ; curateur parental.

	TOTAL
CCAS	4
ASLO	3
UDAF	1
Circonscription d'Action Sociale St Dizier	10
CHHM	2
SOS FA	1
APAJH	0
Circonscription d'Action Sociale Chaumont	0
Autres	2
TOTAL	23

II) Partenaires réalisant l'accompagnement social des résidents

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
CCAS	4	3	4	4	2	3	2	3	2	2	2	2
ASLO	0	1	1	4	1	1	0	2	0	0	0	0
UDAF	0	1	2	3	0	0	0	1	1	1	1	0
CAS	3	3	2	3	0	1	0	1	1	0	0	0
CHS	1	1	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0
APAJH	0	0	0	0	1	2	0	1	0	0	0	0
SOS FA	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	0
MSA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	2	3	2	0	1	0	1	1	0	1	0
TOTAL	8	11	13	17	4	9	2	9	8	4	5	2

Autres => SPIP Chaumont ; SPIP Dijon ; hôpital général de Chaumont ; hôpital général de St-Dizier ; Circonscription d'action sociale de Chaumont ; CSAPA.

	Moyenne par mois
CCAS	2,75
ASLO	0,83
UDAF	0,83
Circonscription d'Action Sociale	1,17
CHS	0,5
APAJH	0,33
SOS Femmes Accueil	0,33
MSA	0
Autres	0,92
TOTAL	7,67

III) Autres partenaires et types de partenariat

- Isabelle LEFEVRE – infirmière en psychiatrie intervenant 4h/semaine depuis mars 2009 ;
- CCAS – liste des locataires donnée et mise à jour régulièrement ; après signature d'une convention, mise à disposition de la buanderie de la Maison Relais aux locataires du CCAS en présence de l'équipe ;
- Tremplin 52 : intervention hebdomadaire (ménage) ;
- OPH : référents de proximité lors de nuisances dues aux locataires OPH.

Mise à jour le 16 avril 2012